



## PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2026

### SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

---

Tous mobilisés pour une ville durable !



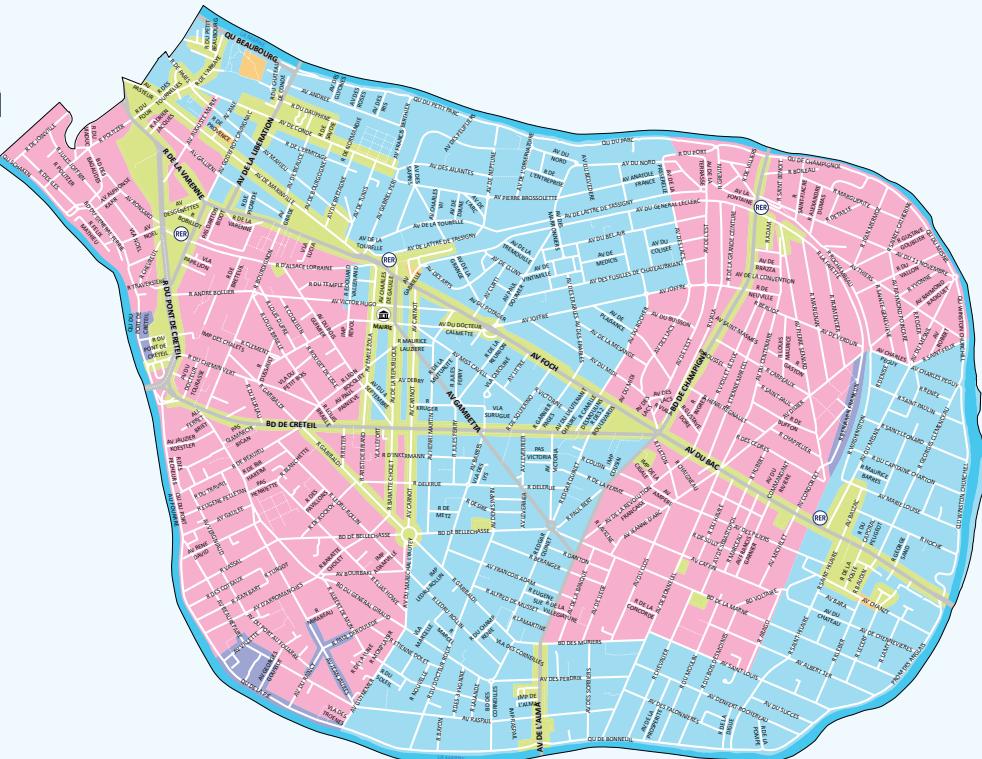
# **Collecte des ordures ménagères**

## **BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES**

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**. Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte après 18h**.



- |   |   |
|---|---|
|  | Lundi matin<br>Jeudi matin  |
|  | Mardi matin<br>Vendredi matin   |
|  | Lundi matin<br>Jeudi matin<br>Samedi matin                                  |
|  | Lundi matin<br>Mardi matin<br>Jeudi matin<br>Vendredi matin<br>Samedi matin |
|  | Mardi matin<br>Vendredi matin<br>Samedi matin                               |



# Collecte des emballages et papiers

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & LES PAPIERS

Le bac jaune dit oui à tous les emballages et à tous les papiers !  
Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte après 18h.

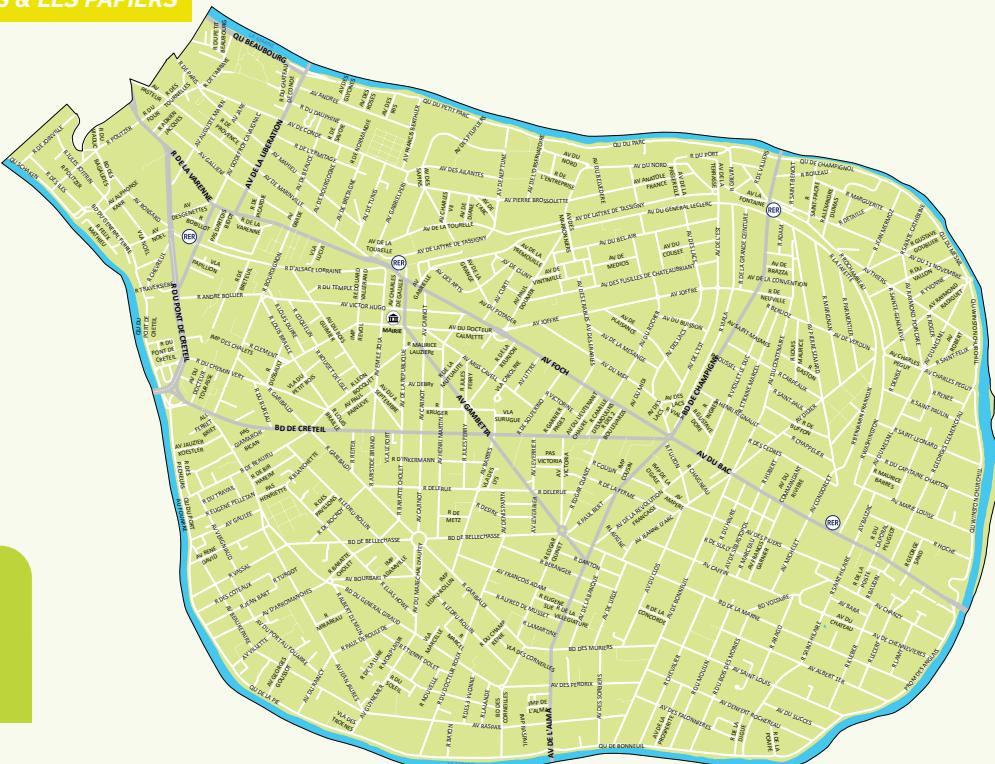


Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



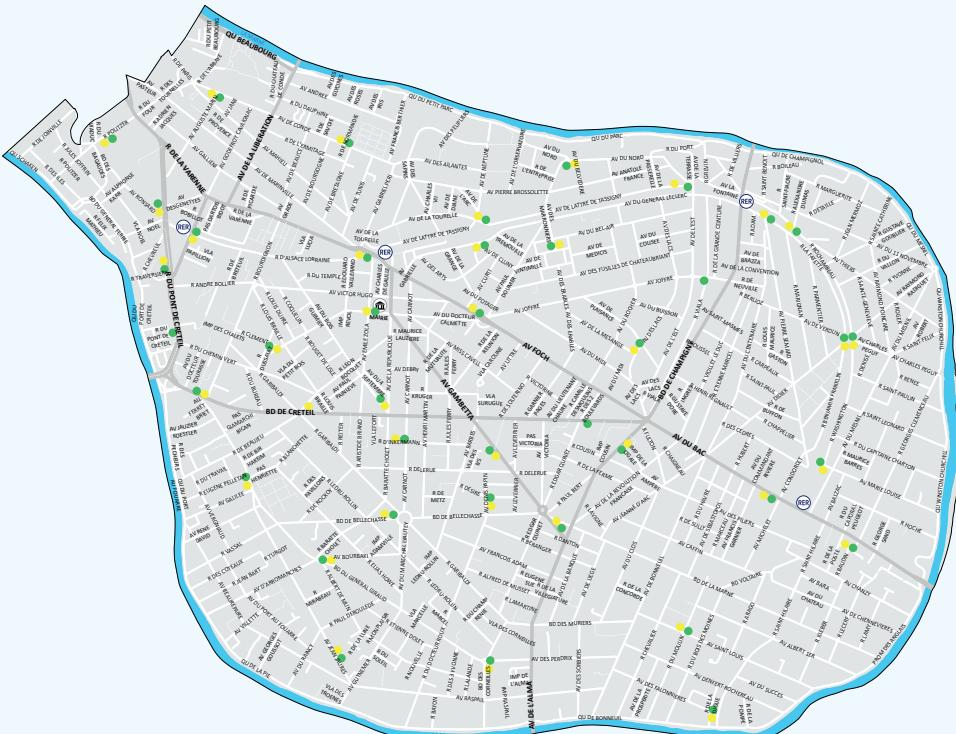
# Bornes d'apport volontaire

Vos déchets d'emballages **en verre** sont à déposer dans les **bornes d'apport volontaire vertes** implantées dans votre Ville.

Des bornes d'apport volontaire pour les emballages ménagers sont également disponibles.

Retrouvez l'**emplacement des bornes d'apport volontaire** sur la carte interactive disponible sur le site internet de Paris Est Marne&Bois : <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>.

**Attention :** le dépôt de vrac n'est pas autorisé à côté des bornes d'apport volontaire



# Collecte des végétaux

## BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Vos végétaux sont collectés toute l'année. Ils sont à déposer dans un **bac marron** ou un sac kraft la veille de la collecte après 18h.

Les sacs sont distribués au porte-à-porte, sur appel au **01 48 71 59 13**, ou bien à l'adresse mail [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).

Lundi matin

Mardi matin

Jeudi matin

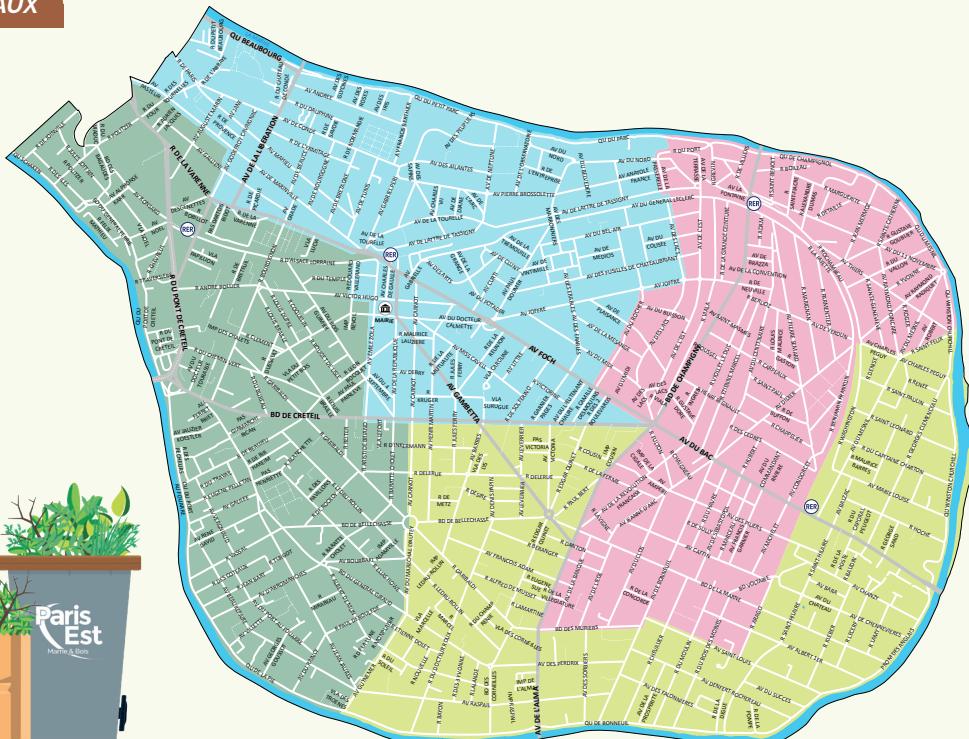
Vendredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac ou sac kraft ?



Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



# Collecte des déchets alimentaires

## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire installés sur Saint-Maur-des-Fossés.

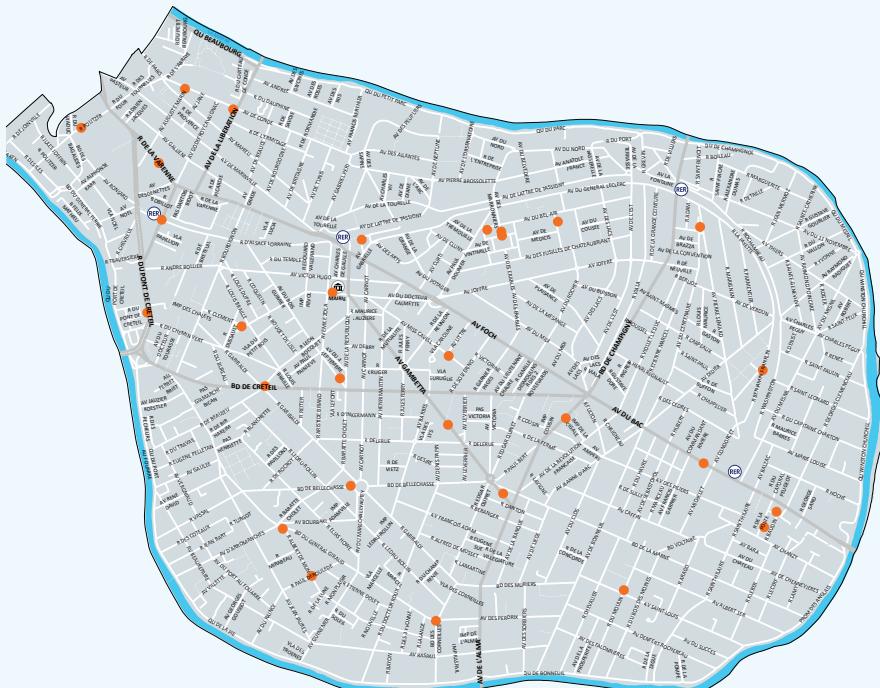
Il vous est possible de récupérer un **bioseau** auprès des services techniques de Saint-Maur situés au **52 avenue Barbès**, du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30, ou d'effectuer une demande de **bioseau** auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)

Déchets alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 9 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



# Comment bien trier vos déchets ?

## BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de bien les vider et de les jeter en vrac.



## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider** et de les jeter en vrac !



Un doute ?  
Scannez-moi !

## BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

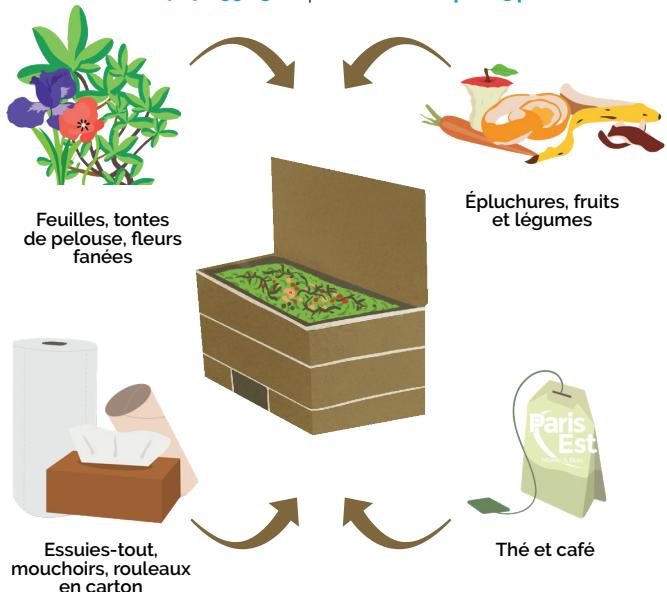
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des branches de 2 cm de diamètre au plus.



## COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs** et **lombricomposteurs** livrés gratuitement chez vous ainsi qu'un guide d'instruction.

Vous pouvez récupérer un **bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur situés au **52 avenue Barbès**, du lundi au vendredi, **de 8h à 12h** et de **13h30 à 15h30**, ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **compost@pemb.fr**.



## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un bioseau pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur situés au **52 avenue Barbès**, (du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30), ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

# La démarche zéro déchet

## Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code  
ou écrire à [zerodechet@pemb.fr](mailto:zerodechet@pemb.fr)

# La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

## Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :

<https://ressourcerie.pemb.fr> !



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code !



## Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

## Longue vie aux objets !



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code !



# Collecte des encombrants

## COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m<sup>3</sup>, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas et de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



# Déchets électriques et électroniques

## DEEE

Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif [Jedonnemonelectromenager.fr](https://www.jedonnemonelectromenager.fr), mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant :

<https://www.jedonnemonelectromenager.fr>



Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrent vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif [Jedonnemontelephone.fr](https://www.jedonnemontelephone.fr), mené en partenariat avec Ecosystem.

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez ici :

<https://www.jedonnemontelephone.fr/>



# Déchèteries du Territoire

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 33 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

## LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière.  
Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.

## NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h  
Mardi : 9h-12h & 14h-17h  
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h  
Jeudi : Fermé

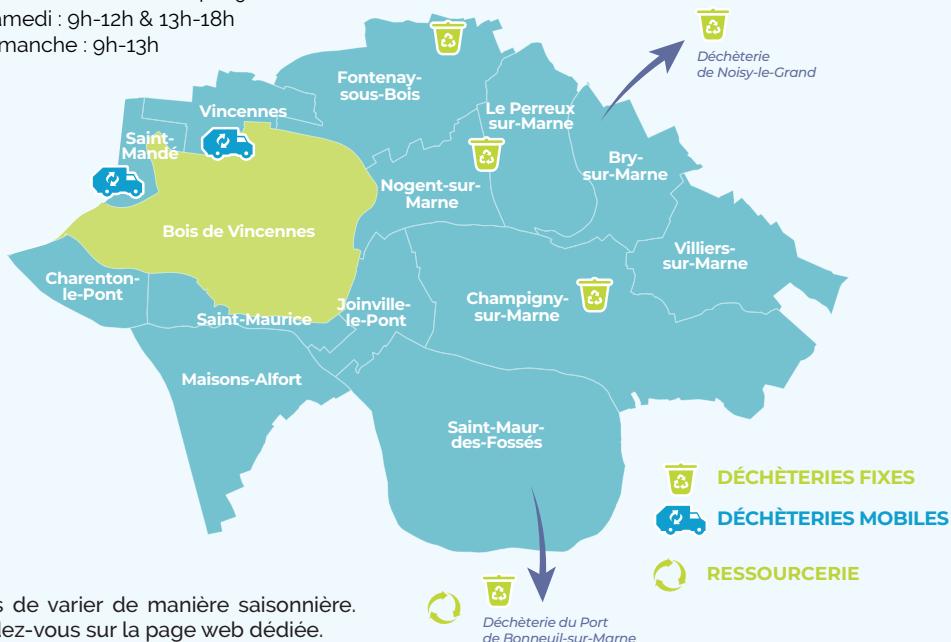
- Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
- Samedi : 9h-12h & 13h-18h
- Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (réglement intérieur disponible sur le site)





**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 520 000 habitants  
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

Pour tout renseignement, contactez la direction  
de l'Environnement et de la Transition Ecologique  
au 01 48 71 59 13 ou par mail via [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)